



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2023-707

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2023 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2023-707 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

L'objet de ce règlement est de promouvoir et favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels du territoire de la Ville en accordant une aide financière, sous forme de remboursement partiel, et sous réserve du respect des conditions prévues au règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 24 mars 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)